

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de la ville de Quimper-Musée départemental breton : Convention de coopération éducative et culturelle**

**Dans le cadre de la collaboration de la ville de Quimper avec le musée départemental breton pour la mise en place d'activités culturelles, il convient de conclure une convention de partenariat pour l'année 2023.**

\*\*\*

Dans le cadre de sa collaboration avec le musée départemental breton, la ville de Quimper propose un parcours musical au musée avec la participation de personnels enseignants du conservatoire.

Le projet inclut 12 séances auprès des scolaires du 21 au 24 mars 2023 et, une séance tout public le dimanche 26 mars 2023.

Il est proposé un nouveau partenariat d'une année, le musée départemental breton versant à la ville de Quimper une participation financière détaillée dans l'avenant financier à savoir 4 087,16 euros sur un budget global de 8 174,32 euros.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat applicable à l'année 2023.